

Programme 1

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 07

CROISIERE SUR LE NIL - PONT ISIS

Du samedi au samedi 8 jours

DATES DE DEPART	Du 07/05 au 24/09/2011		Du 01/10 au 22/10/2011		29/10/2011	
Prix du transport aérien taxes incluses à partir de:						
Egyptair: Adulte	412,00		412,00		585,00	
Enfant	344,00		344,00		489,00	
Vols charter: Adulte	475,00		475,00		575,00	
Enfant	475,00		475,00		575,00	
Bateaux - Cabines	€		€		€	
	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil
Double	239,00	394,00	262,00	487,00	389,00	534,00
Individuelle	419,00	590,00	457,00	739,00	662,00	787,00
Triple	224,00	379,00	247,00	469,00	373,00	514,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	120,00	210,00	135,00	256,00	195,00	279,00
Supplément Pont Osiris	15,00	20,00	19,00	20,00	27,00	32,00
Supplément Pont Ra	25,00	25,00	29,00	25,00	37,00	42,00

Programme 2

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 07

CROISIERE SUR LE NIL PONT ISIS + LE CAIRE

Du vendredi au vendredi 8 jours

DATES DE DEPART	Du 06/05 au 23/09/2011		Du 30/09 au 21/10/2011		28/10/2011	
Prix du transport aérien taxes incluses à partir de:						
Egyptair: Adulte	425,00		425,00		599,00	
Enfant	354,00		354,00		421,00	
Bateaux - Chambre / Cabine	€		€		€	
	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil
Double	411,00	522,00	471,00	633,00	573,00	666,00
Individuelle	591,00	713,00	687,00	889,00	863,00	923,00
Triple	391,00	506,00	451,00	614,00	552,00	646,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	214,00	280,00	222,00	314,00	272,00	327,00
Supplément Pont Osiris	15,00	20,00	19,00	20,00	27,00	32,00
Supplément Pont Ra	25,00	25,00	29,00	25,00	37,00	42,00

Programme 3

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 07

LE CAIRE + CROISIERE SUR LE NIL - PONT ISIS

Du vendredi au samedi 9 jours

DATES DE DEPART	Du 06/05 au 24/09/2011		Du 30/09 au 21/10/2011		28/10/2011	
Prix du transport aérien taxes incluses à partir de:						
Egyptair: Adulte	413,00		413,00		569,00	
Enfant	344,00		344,00		475,00	
Bateaux - Chambre / Cabine	€		€		€	
	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil
Double	406,00	560,00	447,00	672,00	592,00	728,00
Individuelle	610,00	781,00	683,00	965,00	916,00	1013,00
Triple	388,00	542,00	429,00	651,00	572,00	705,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	208,00	297,00	218,00	343,00	286,00	366,00
Supplément Pont Osiris	15,00	20,00	19,00	20,00	27,00	32,00
Supplément Pont Ra	25,00	25,00	29,00	25,00	37,00	42,00

Programme 4

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 08

CROISIERE SUR LE NIL PONT ISIS + SEJOUR A EL GOUNA « ALL IN » +

Du samedi au jeudi 13 jours

DATES DE DEPART	Du 28/05 au 18/06/2011		Du 07/05 au 21/05/2011 Du 25/06 au 09/07/2011 Du 13/08 au 17/09/2011		Du 16/07 au 06/08/2011		Du 24/09 au 15/10/2011	
Prix du transport aérien taxes incluses à partir de:								
Egyptair: Adulte	413,00		413,00		413,00		413,00	
Enfant	344,00		344,00		344,00		344,00	
Vols charter: Adulte	485,00		485,00		485,00		485,00	
Enfant	485,00		485,00		485,00		485,00	
Bateaux - Cabines	€		€		€		€	
	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil
Double	566,00	720,00	605,00	759,00	650,00	804,00	704,00	929,00
Individuelle	873,00	1045,00	912,00	1083,00	957,00	1128,00	1027,00	1309,00
Triple	538,00	692,00	577,00	731,00	622,00	776,00	676,00	898,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	166,00	255,00	166,00	255,00	166,00	255,00	176,00	301,00
Supplément Pont Osiris	15,00	20,00	15,00	20,00	15,00	20,00	19,00	20,00
Supplément Pont Ra	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	42,00	29,00	25,00

## Programme 5

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 08

SEJOUR AU CAIRE + CROISIERE SUR LE NIL - PONT ISIS + SEJOUR A EL GOUNA EN « ALL IN »

Du samedi au jeudi 13 jours

DATES DE DEPART	Du 28/05 au 18/06/2011		Du 07/05 au 21/05/2011 Du 25/06 au 09/07/2011 Du 13/08 au 17/09/2011		Du 16/07 au 06/08/2011		Du 24/09 au 15/10/2011	
Prix du transport aérien taxes incluses à partir de:								
Egyptair: Adulte	425,00		425,00		425,00		425,00	
Enfant	354,00		354,00		354,00		354,00	
Bateaux - Chambre / Cabine	€	€	€	€	€	€	€	€
	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil
Double	729,00	841,00	776,00	887,00	819,00	931,00	898,00	1059,00
Individuelle	1038,00	1160,00	1084,00	1207,00	1129,00	1252,00	1257,00	1459,00
Triple	701,00	814,00	748,00	860,00	791,00	905,00	870,00	1030,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	259,00	287,00	259,00	287,00	259,00	287,00	267,00	321,00
Supplément Pont Osiris	15,00	20,00	15,00	20,00	15,00	20,00	19,00	20,00
Supplément Pont Ra	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	29,00	25,00

## Programme 6

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 08

SEJOUR AU LE CAIRE + CROISIERE SUR LE NIL PONT ISIS + SEJOUR A SHARM EL SHEIKH EN « ALL IN »

Du samedi au mardi 11 jours

DATES DE DEPART	Du 28/05 au 18/06/2011		Du 07/05 au 21/05/2011 Du 25/06 au 09/07/2011 Du 13/08 au 17/09/2011		Du 16/07 au 06/08/2011		Du 24/09 au 15/10/2011	
Prix du transport aérien taxes incluses à partir de:								
Egyptair: Adulte	529,00		529,00		529,00		529,00	
Enfant	429,00		429,00		429,00		429,00	
Bateaux - Chambre / Cabine	€	€	€	€	€	€	€	€
	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil
Double	546,00	657,00	565,00	676,00	592,00	703,00	656,00	818,00
Individuelle	783,00	906,00	803,00	925,00	829,00	952,00	945,00	1147,00
Triple	523,00	633,00	542,00	652,00	569,00	679,00	633,00	791,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	230,00	296,00	230,00	296,00	230,00	296,00	238,00	330,00
Supplément Pont Osiris	15,00	20,00	15,00	20,00	15,00	20,00	19,00	20,00
Supplément Pont Ra	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	29,00	25,00

## Programme 7

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 08

CROISIERE SUR LE NIL PONT ISIS + SEJOUR A MARSALA ALAM

Du samedi au jeudi 13 jours

DATES DE DEPART	Du 28/05 au 18/06/2011		Du 07/05 au 21/05/2011 Du 25/06 au 09/07/2011 Du 13/08 au 17/09/2011		Du 16/07 au 06/08/2011		Du 24/09 au 15/10/2011	
Prix du transport aérien taxes incluses à partir de:								
Egyptair: Adulte	469,00		469,00		469,00		469,00	
Enfant	386,00		386,00		386,00		386,00	
Bateaux - Chambre / Cabine	€	€	€	€	€	€	€	€
	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil	Carnival	Beau Soleil
Double	595,00	748,00	619,00	773,00	696,00	850,00	729,00	926,00
Individuelle	886,00	1057,00	910,00	1082,00	987,00	1156,00	1071,00	1312,00
Triple	567,00	720,00	591,00	745,00	668,00	822,00	701,00	895,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	216,00	305,00	216,00	305,00	216,00	305,00	229,00	351,00
Supplément Pont Osiris	15,00	20,00	15,00	20,00	15,00	20,00	19,00	20,00
Supplément Pont Ra	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	29,00	25,00

LE PRIX DES VISITES PENDANT LA CROISIERE N'EST PAS COMPRIS DANS LES TABLEAUX CI-DESSUS ET COÛTE 145 EURO PAR PERSONNE

### Nos prix comprennent:

- Une croisière sur le Nil à bord du bateau mentionné ou similaire.
- Les transferts.
- La pension complète pendant la croisière
- Le logement aux hôtels mentionnés ou similaire
  - Au Caire Iberotel Héliopolis 5★
  - A El Gouna Rihana 4★ (All in)
  - A Louxor Jolie Ville 5★ et Sofitel Karnak 5★
  - A Sharm El Sheikh Three Corners Palmyra Resort 4★ (All in)
  - A Marsa Alam Fayrouz 4★
- Les visites mentionnées au Caire avec déjeuners.
- L'assistance d'un guide de langue française durant la croisière et au Caire
- La T.V.A.
- Les taxes d'aéroport au départ de Bruxelles, Louxor, Sharm El Sheikh, Marsa Alam et le Caire.

### Nos prix NE comprennent PAS:

- Le visa d'entrée délivré par nos correspondants à l'arrivée coûte 15 Us dollars. Pour les ressortissants de la communauté européenne, un passeport valable 6 mois après la date de retour est nécessaire. Pour les citoyens Belges, ils peuvent voyager uniquement munis de leur carte d'identité valable aussi 6 mois après la date de retour (le passeport n'est plus nécessaire). Ils se muniront également d'une photo d'identité. Pour les personnes qui le souhaitent, le visa peut être obtenu auprès de l'ambassade d'Egypte à Bruxelles, il coûte 25 €. Dans ce cas, le passeport est indispensable.
- Les boissons (sauf pour les formules all in) et les frais de nature personnelle.
- Les assurances de voyage.
- Les pourboires habituels aux guides, chauffeurs, calèches, felouques, et personnel à bord des bateaux: 5 étoiles: 40,00 € par personne.
- Les visites pendant la croisière.

Si le temps vous le permet, vous trouverez ci-dessous les prix (par personne) des autres excursions facultatives payables sur place.

Ces prix sont indicatifs et peuvent changer en fonction des augmentations éventuelles et du nombre de personnes inscrites à ces mêmes excursions.

- Ⓛ Son et lumière aux Pyramides (Caire): 35 €. Karnak (Louxor): 40 €. Philae (Assouan): 40 €
- Ⓜ Visite des temples d'Abou Simbel au départ d'Assouan en avion : +/-180 €, en bus : +/- 110 €

## Haute Egypte vue du Nil

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 10

Programme 8 jours / 7 nuits — Séjour à Louxor + une croisière à bord du « Royal Lily » 5\*\*\*\*\* Luxe

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 21/05 au 23/07/2011	Du 30/04 au 14/05/2011 Du 30/07 au 17/09/2011	Du 24/09 au 22/10/2011
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de: Adultes	419,00	419,00	419,00
Enfants	347,00	347,00	347,00
Vols directs charter taxes incluses à partir de : Adultes	475,00	475,00	475,00
Enfants	475,00	475,00	475,00
<b>Prix des prestations terrestres Chambre-Cabine Pont Isis</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Double	824,00	877,00	1135,00
Individuelle	1088,00	1179,00	1608,00
Triple	789,00	842,00	1100,00
Enfants 2 à 4 ans avec 2 adultes	327,00	327,00	327,00
Enfants 5 à 11 ans avec 2 adultes	487,00	514,00	621,00
Supplément par personne: Pont Osiris	24,00	24,00	34,00
Pont Ra	34,00	34,00	44,00
Suite bateau Royal Lily	320,00	374,00	588,00
<b>SEJOUR AU CAIRE AVEC LES VISITES DU VENDREDI AU SAMEDI</b>			
Double	208,00	208,00	208,00
Single	235,00	235,00	235,00



A bord du bateau Royal Lily le supplément Suite se comprend par personne en double. L'usage de cette cabine en individuelle est le prix indiqué x 2.

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair ou vol charter - Les taxes d'aéroport - Les transferts - La croisière en pension complète - Les visites mentionnées au programme accompagnées d'un guide francophone - Le logement avec le petit-déjeuner aux hôtels au Caire et à Louxor, incluant le déjeuner pendant les visites au Caire.

**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa pour les Belges (15Usd par personne payable sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels (40 € par personne) - Les diverses assurances de voyage.

## Le Sultan

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 11

Programme 8 jours / 7 nuits — Séjour au Caire + visites Alexandrie + croisière sur le Nil

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 26/05 au 21/07/2011	Du 05/05 au 19/05/2011 Du 28/07 au 15/09/2011	Du 22/09 au 27/10/2011
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de: Adultes	432,00	432,00	432,00
Enfants	357,00	357,00	357,00
<b>Prix des prestations terrestres Chambre-Cabine Pont Isis</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Double	1063,00	1107,00	1299,00
Individuelle	1357,00	1432,00	1759,00
Triple	1033,00	1077,00	1269,00
Enfants 2 à 4 ans avec 2 adultes	455,00	455,00	455,00
Enfants 5 à 11 ans avec 2 adultes	576,00	596,00	676,00
Supplément par personne: Pont Osiris	24,00	24,00	34,00
Pont Ra	34,00	34,00	44,00
Suite H/S Royal Lily	240,00	280,00	441,00

À bord du bateau Royal Lilly le supplément Suite se comprend par personne en double. L'usage de cette cabine en individuelle est le prix indiqué x 2.

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair - Les taxes d'aéroport - Les transferts - Les visites mentionnées au programme et accompagnées d'un guide francophone - La pension complète durant la croisière - Au Caire le logement et petit déjeuner aux hôtels incluant le déjeuner pendant les visites

**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa pour les Belges (15Usd par personne payable sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels (40 € par personne) - Les diverses assurances de voyage.

## Voiles & Nubienne

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 21

Programme 11 jours / 10nuits – Croisière sur le Nil d'Esna à Assouan + croisière sur le lac Nasser d'Abou Simbel à Assouan

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	11/06-02/07-16/07/2011	30/04-14/05-10/09/2011	06/08-20/08/2011	01/10-22/10/2011
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de: Adultes	432,00	432,00	432,00	549,00
Enfants	357,00	357,00	357,00	473,00
<b>Prix des prestations terrestres Chambre-Cabine</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Double	1608,00	2027,00	1648,00	2202,00
Individuelle	2427,00	2873,00	2495,00	3171,00
Supplément par personne:				
Pont supérieur Prince Abbas	40,00	40,00	40,00	40,00
Suite Junior	144,00	168,00	168,00	264,00
Suite Royale	259,00	302,00	302,00	475,00

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair et les taxes d'aéroport - Les transferts - Les visites mentionnées au programme accompagnées d'un guide francophone - La pension complète pendant les croisières - Le logement avec le petit déjeuner au Caire.

**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa pour les Belges (15 Usd par personne payables sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels par personne: 45 € pour le Lazuli et 30 € pour le bateau Prince Abbas (payables sur place) - Les diverses assurances de voyages.

Pour les Belges : Pour l'obtention du visa sur place, le passeport ou la carte d'identité (avec une photo) doit être valable 6 mois après la date de retour du voyage.

Programme 13 jours / 12 nuits  
Séjour au Caire avec les visites + Croisière sur le Nil à bord du Royal Lily 5\*\*\*\*\* Luxe  
+ séjour à Louxor + séjour balnéaire à El Gouna ou El Quseir

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 21/05 au 23/07/2011		Du 30/04 au 14/05/2011 Du 30/07 au 17/09/2011		Du 24/09 au 22/10/2011	
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de: Adultes	419,00		419,00		419,00	
Enfants	347,00		347,00		347,00	
<b>Prix des prestations terrestres</b>	€		€		€	
<b>Chambre-Cabine</b>	<b>Gouna</b>	<b>Quseir</b>	<b>Gouna</b>	<b>Quseir</b>	<b>Gouna</b>	<b>Quseir</b>
Double	1365,00	1406,00	1418,00	1476,00	1808,00	1919,00
Individuelle	1827,00	1836,00	1917,00	1943,00	2486,00	2565,00
Triple	1299,00	1358,00	1354,00	1428,00	1744,00	1871,00
Enfants 2 à 4 ans avec 2 adultes	553,00	582,00	553,00	582,00	553,00	582,00
Enfants 5 à 11 ans avec 2 adultes	713,00	743,00	740,00	769,00	847,00	876,00
Supplément vue mer:	80,00	64,00	80,00	64,00	80,00	64,00
Supplément All in: Adulte	166,00	144,00	166,00	144,00	166,00	144,00
Enfants	83,00	72,00	83,00	72,00	83,00	72,00
Pont Osiris	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00
Pont Ra	44,00	44,00	44,00	44,00	44,00	44,00
Royal Lily	320,00	320,00	374,00	374,00	588,00	588,00



\*A bord du bateau Royal Lily, le supplément Suite se comprend par personne en double. L'usage de cette cabine en individuelle est le prix indiqué x 2.

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair - Les taxes d'aéroport - Les transferts - La croisière en pension complète - La demi-pension à El Gouna - Le logement et petit-déjeuner au Caire incluant le déjeuner durant les visites. - Le logement et petit déjeuner à Louxor. - Les visites mentionnées au programme et accompagnées d'un guide francophone durant la croisière et au Caire.

**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa pour les Belges (15Usd par personne payable sur place) - Les boissons et frais de nature personnelle - Les pourboires habituels (40 € par personne) - Les diverses assurances de voyage.

## Splendeurs des Pharaons

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 15

Programme de 11 jours / 10 nuits.

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	21/05-04/06-18/06-02/07-09/07/2011	07/05-06/08-20/08-03/09/2011	24/09-08/10-22/10/2011
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de: Adultes	432,00	432,00	432,00
Enfants	357,00	357,00	357,00
<b>Prix des prestations terrestres</b>	€	€	€
<b>Chambre-Cabine</b>			
Double	1277,00	1360,00	1780,00
Individuelle	1774,00	1913,00	2632,00
Enfants 2 à 4 ans avec 2 adultes	434,00	434,00	434,00
Enfants 5 à 11 ans avec 2 adultes	686,00	729,00	897,00
Supplément par personne Royal Lily:			
Pont Osiris	24,00	24,00	34,00
Pont Ra	34,00	34,00	44,00
Suite	216,00	252,00	397,00
Supplément par personne Prince Abbas:			
Pont supérieur	53,00	53,00	53,00
Suite junior	144,00	168,00	264,00
Suite Royale	259,00	302,00	475,00



\*Les prix des suites à bord du bateau Royal Lily se comprennent par personne en double. L'usage des ces suites en individuel est le prix indiqué x 2.

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien et les taxes d'aéroport - Les transferts - Les visites mentionnées au programme avec un guide francophone durant la croisière et au Caire - Le logement avec le petit déjeuner aux hôtels - La pension complète durant la croisière

**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa d'entrée (15 Usd par personne payable sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels (45 € par personne) - Les diverses assurances de voyage.

## Les voiles du Nil - affrètement des voiliers

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 16 - 17 - 18

Prix par personne au départ de Bruxelles

VOILIERS	Du 05/06 au 28/08/2011	Du 01/05 au 29/05/2011 Du 04/09 au 23/10/2011
<b>CROISIERE DE 6 JOURS 5 NUITS ENTRE ESNA ET ASSOUAN</b>		
Lazuli I - max. 10 personnes	10363,00	12954,00
Lazuli II et III - max. 12 personnes	12100,00	15112,00
Etoile D'Orient 16 personnes	16133,00	20150,00
De 17 à 24 pers maximum par pers. supplémentaire	+999,00	+1200,00



**Ces prix comprennent:** L'affrètement du voilier pour 6 jours de croisière - La pension complète - Les transferts et les visites comme mentionné dans le programme avec un guide de langue française ou dans une autre langue au choix de l'affrèteur

**Pour les Belges :** Pour l'obtention du visa sur place, le passeport ou la carte d'identité (avec une photo) doit être valable 6 mois après la date de retour du voyage.

Programme de 8 jours 7 nuits / Croisière sur le Nil de 6 jours 5 nuits + séjour à l'hôtel Jolie Ville de Louxor 3 jours/2nuits avec les visites (regroupement sur place des participants de langue française)

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 05/06 au 28/08/2011	Du 01/05 au 29/05/2011 Du 04/09 au 23/10/2011
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de: Adultes	419,00	419,00
Enfants	347,00	347,00
Vols directs charters taxes incluses à partir de: Adultes	475,00	475,00
Enfants	475,00	475,00
<b>Prix des prestations terrestres Chambre-Cabine</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Double	1348,00	1756,00
Individuelle	1990,00	2476,00
Enfant de 2 à 5 ans avec 2 adultes	184,00	184,00
Enfant de - de 6 à 12 ans avec 2 adultes	759,00	815,00



**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair ou vol direct par charter et les taxes d'aéroport - Les transferts - La croisière en pension complète - Le logement + petit déjeuner à Louxor - Les visites mentionnées au programme avec un guide francophone durant la croisière  
**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa pour les Belges 15 Usd par personne (payable sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels (45 € par personne) - Les diverses assurances de voyage.

## Voiles & désert

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 19

Programme 11 jours / 10 nuits

Prix au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 31/05 au 23/08/2011			Du 10/05 au 24/05/2011 Du 30/08 au 20/09/2011			Du 27/09 au 25/10/2011		
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de: Adultes	432,00			432,00			432,00		
Enfants	357,00			357,00			357,00		
<b>Chambre</b>	<b>2 à 3 pers.</b>	<b>4 à 7 pers</b>	<b>8 pers et +</b>	<b>2 à 3 pers.</b>	<b>4 à 7 pers</b>	<b>8 pers et +</b>	<b>2 à 3 pers.</b>	<b>4 à 7 pers</b>	<b>8 pers et +</b>
Double	1736,00	1549,00	1522,00	2115,00	1928,00	1902,00	2291,00	2051,00	2031,00
Individuelle	2479,00	2292,00	2265,00	2771,00	2670,00	2644,00	3061,00	2821,00	2801,00

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair et les taxes d'aéroport - Les transferts - Les visites comme mentionnées accompagnées d'un guide francophone - La pension complète pendant la croisière et le safari. **Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa pour les Belges (15 Usd par personne à payer sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels (45 € par personne) - Les diverses assurances de voyage.

## Croisière Nubienne à bord du bateau «Eugénie»

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 20

Programme 8 jours / 7 nuits

Croisière entre Assouan et Abou Simbel à bord du bateau Eugénie 5\*\*\*\*luxe + séjour à Louxor

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 05/05 au 15/09/2011	22/09/2011	Du 29/09 au 20/10/2011
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de: Adultes	512,00	512,00	512,00
Enfants	418,00	418,00	418,00
<b>Prix des prestations terrestres Chambre-Cabine</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Double	518,00	558,00	823,00
Individuelle	761,00	833,00	1198,00
Triple	487,00	527,00	784,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	242,00	242,00	371,00
Supplément: Pont supérieur	50,00	50,00	50,00
Suite Damarcia	152,00	152,00	292,00
Suite Impératrice	465,00	465,00	705,00

Les cabines Triples à bord du bateau Eugénie sont toujours situées au Pont Inférieur. Les suppléments Pont Supérieur ainsi que les suites se comprennent par personne en double. L'usage de ces cabines en individuelle est le prix indiqué fois deux (X2).

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair et les taxes d'aéroport - Les transferts - La croisière en pension complète. Au Caire, le logement et le petit déjeuner incluant le déjeuner durant les visites - Les visites mentionnées au programme de la croisière accompagnées d'un guide francophone.

**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa pour les Belges (payable sur place 15 Usd par personne) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels 35 € - Les assurances de voyage.

## Croisière Nubienne à bord du bateau «Kasr Ibrim»

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 22 - 23

Programme 8 jours / 7 nuits

Séjour et visites au Caire + croisière de 5 jours entre Assouan et Abou Simbel à bord du Kasr Ibrim 5\*\*\*\*luxe

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 06/05 au 01/07/2011	Du 08/07 au 23/09/2011	Du 30/09 au 28/10/2011
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de: Adultes	599,00	599,00	599,00
Enfants	486,00	486,00	486,00
<b>Prix des prestations terrestres Chambre-Cabine</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Double	686,00	706,00	1079,00
Individuelle	982,00	1021,00	1550,00
Triple	651,00	671,00	1034,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	334,00	334,00	507,00
Supplément: Pont Executive nr 3	53,00	53,00	53,00
Pont Supérieur nr 4	67,00	67,00	67,00
Suite Ramses, Nefertari	203,00	203,00	296,00
Suite Abou Simbel, Wadi el Sebou	350,00	350,00	590,00
Suite Impériale Kasr Ibrim	759,00	759,00	1138,00

Les cabines Triple à bord du Kasr Ibrim sont toujours situées au Pont Inférieur. Les suppléments Pont Supérieur et Exécutive ainsi que les Suites se comprennent par personne en double. L'usage de ces cabines en individuelle est le prix indiqué fois deux (X2).

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien Egyptair et les taxes d'aéroport - Les transferts - La croisière en pension complète. Au Caire, le logement et le petit déjeuner incluant le déjeuner durant les visites - Les visites mentionnées au programme de la croisière accompagnées d'un guide francophone.

**Nos prix NE comprennent PAS:** Le visa d'entrée pour les Belges (payable sur place 15 Usd par pers) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels 35 € - Les assurances de voyage.

Pour les Belges : Pour l'obtention du visa sur place, le passeport ou la carte d'identité (avec une photo) doit être valable 6 mois après la date de retour du voyage.

## Croisière Nubienne à bord du bateau «Nubian Sea»

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 24

Programme 8 jours / 7 nuits — Séjour à Louxor + une croisière sur le lac Nasser à bord du Nubian Sea (5 étoiles)

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 07/05 au 23/07/2011	Du 30/07 au 24/09/2011	Du 01/10 au 22/10/2011
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de:			
Adultes	599,00	599,00	599,00
Enfants	486,00	486,00	486,00
Prix des prestations terrestres Chambre-Cabine	€	€	€
Double	537,00	544,00	764,00
Individuelle	788,00	799,00	1154,00
Triple	513,00	525,00	745,00
Enfants -12 ans avec 2 adultes	255,00	260,00	354,00

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair et les taxes d'aéroport - Les transferts - La pension complète pendant la croisière - Le séjour en logement et petit déjeuner aux hôtels - La croisière selon le programme avec toutes les visites accompagnées d'un guide parlant le français.

**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa pour les Belges (15 Usd par personne payable sur place) - Les boissons et frais de nature personnelle - Les pourboires habituels 35 € par personne - Les diverses assurances de voyage.

## Safari dans le désert + croisière Nubienne

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 25

Programme 11 jours / 10 nuits

Prix au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 07/05 au 17/09/2011			Du 24/09 au 15/10/2011		
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de:						
Adultes	553,00			553,00		
Enfants	448,00			448,00		
Participants	2-3 pers	4-8 pers	9 pers et+	2-3 pers	4-8 pers	9 pers et+
Prix des prestations terrestres	€	€	€	€	€	€
Double	1388,00	1074,00	1034,00	1849,00	1510,00	1477,00
Individuelle	1754,00	1440,00	1399,00	2371,00	2032,00	1999,00
Supplément: Pont supérieur	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Suite Damaria	152,00	152,00	152,00	292,00	292,00	292,00
Suite Impératrice	465,00	465,00	465,00	705,00	705,00	705,00

Les suppléments Pont Supérieur ainsi que les suites se comprennent par personne en double. L'usage de ces cabines en individuelle est le prix indiqué fois deux (X2).

**Nos prix comprennent:** le transport aérien avec Egyptair - les taxes d'aéroport - les transferts - le logement et le petit déjeuner au Caire - la pension complète pendant le safari et la croisière nubienne - les visites accompagnées d'un guide francophone pendant la croisière et d'un guide du désert pendant le safari

**Nos prix NE comprennent PAS:** Le visa d'entrée pour les Belges (15 Usd par personne à payer sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels : 70 € par personne (35 € pour le safari et 35 € pour le bateau Eugénie) - Les diverses assurances de voyage



## Croisière sur le Nil + Croisière Nubienne

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 26 - 27

Programme 10 jours — Croisières entre Louxor et Abu Simbel à bord du bateau «CARNIVAL» et du bateau «KASR IBRIM»

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 07/05 au 17/09/2011		Du 24/09 au 15/10/2011	
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de:				
Adultes	419,00		419,00	
Enfants	347,00		347,00	
Prix des prestations terrestres Chambre-Cabine	€		€	
Double	863,00		1166,00	
Individuelle	1167,00		1667,00	
Triple	829,00		1124,00	
Enfants -12 ans avec 2 adultes	513,00		649,00	
Supplément M/S Carnival: Pont Osiris	15,00		19,00	
Pont Ra	25,00		29,00	
Supplément M/S Kasr Ibrim:				
Pont Executive nr 3	40,00		40,00	
Pont Supérieur nr 4	50,00		50,00	
Suite Ramses, Nefertari	152,00		222,00	
Suite Abou Simbel, Wadi el Sebou	263,00		443,00	
Suite Impériale Kasr Ibrim	569,00		854,00	



Les suppléments pour les ponts supérieurs et exécutifs ainsi que les suites se comprennent par personne. L'usage des cabines individuelles est le prix indiqué fois deux (2)

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair - Les taxes d'aéroport - Les transferts - La pension complète durant la croisière à bord du Carnival et du Kasr Ibrim - Les croisières selon le programme avec toutes les visites accompagnées d'un guide Francophone.

**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa d'entrée pour les Belges (15 Usd par personne payables sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels (par personne 40 € Carnival + 30 € Kasr Ibrim) - Les diverses assurances de voyage.

## A la découverte des Oasis – et le Désert Blanc

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 30

Programme 8 jours / 7 nuits du samedi au samedi

Prix par personne au départ de Bruxelles (min 2 personnes)

DATES DE DEPART	Du 06/05 au 24/09/2011		Du 01/10 au 29/10/2011	
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de:				
Adultes	383,00		499,00	
Enfant	318,00		435,00	
Participants	2-3 pers	4-8 pers	2-3 pers	4-8 pers
Prix des prestations terrestres Chambre	€	€	€	€
Double	1020,00	706,00	1238,00	897,00
Individuelle	1218,00	904,00	1503,00	1162,00



**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair et les taxes d'aéroport - La pension complète durant le safari et la demi-pension à Louxor - Les visites accompagnées par un guide de safari francophone et les entrées aux sites. **Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa pour les Belges (15 Usd par personne payable sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les diverses assurances de voyages - Les pourboires habituels (40 € par personne)

Pour les Belges : Pour l'obtention du visa sur place, le passeport ou la carte d'identité (avec une photo) doit être valable 6 mois après la date de retour du voyage.

Extension «Mini Safari au départ de Louxor» Louxor – Dakhla – Kharga – Louxor Extension 4 jours /3 nuits (minimum 2 personnes) Nos prix ne comprennent pas les pourboires habituels : 25 € par personne	Chambre	Du 06/05 au 24/09/2011		Du 01/10 au 29/10/2011	
	Participants	2 pers	4 à 8 pers	2 à 3 pers	4 à 8 pers
	Double	628,00	441,00	775,00	534,00
	Individuelle	728,00	541,00	882,00	641,00

## Croisière sur le Nil + Croisière Nubienne

Voir catalogue Egypte-Proche Orient 2011 page 28 - 29

UN PROGRAMME DE PRESTIGE DE 12 JOURS — A BORD DU BATEAU «ROYAL LILY» ET «KASR IBRIM»

Prix par personne au départ de Bruxelles

DATES DE DEPART	Du 23/05 au 25/07/2011	Du 02/05 au 16/05/2011 Du 01/08 au 19/09/2011	Du 26/09 au 24/10/2011
Prix du transport aérien Egyptair taxes incluses à partir de:			
Adultes	499,00	499,00	499,00
Enfants	409,00	409,00	409,00
<b>Prix des prestations terrestres Chambre-Cabine</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Double	1148,00	1206,00	1806,00
Individuelle	1631,00	1730,00	2619,00
Triple	1088,00	1146,00	1736,00
Enfant de 2-4 ans avec 2 adultes	482,00	482,00	570,00
Enfant de 5-11 ans avec 2 adultes	642,00	669,00	864,00
<u>Supplément par personne Royal Lily:</u>			
Pont Osiris	24,00	24,00	34,00
Pont Ra	34,00	34,00	44,00
Suite	320,00	374,00	588,00
<u>Supplément par personne Kasr Ibrim:</u>			
Pont exécutif N°3	53,00	53,00	53,00
Pont supérieur N°4	67,00	67,00	67,00
Suite Ramsès, Néfertari	203,00	203,00	296,00
Suite Abou-Simbel, Séboua	350,00	350,00	590,00
Suite Impériale	759,00	759,00	1138,00



Les cabines triples et les doubles avec un 1 enfant sont toujours situées sur le Pont Inférieur à bord du Kasr Ibrim. Les suppléments Pont supérieur et exécutif ainsi que les suites se comprennent par personne en double. L'usage de ces cabines en individuelle est le prix indiqué fois deux (2).

**Nos prix comprennent:** Le transport aérien avec Egyptair et les taxes d'aéroport - Les transferts - La pension complète durant la croisière à bord des bateaux - Le logement et petit déjeuner dans les hôtels - Les croisières selon le programme avec toutes les visites incluses et accompagnées d'un guide parlant le français.

**Nos prix NE comprennent PAS:** Les frais de visa d'entrée pour les Belges (15 Usd par personne payable sur place) - Les boissons et les frais de nature personnelle - Les pourboires habituels (35 € pour le Kasr Ibrim et 40 € pour le Royal Lily - Les diverses assurances de voyages

Pour les Belges : Pour l'obtention du visa sur place, le passeport ou la carte d'identité (avec une photo) doit être valable 6 mois après la date de retour du voyage.

# Transorient

## Conditions particulières

### INSCRIPTION

Les réservations tardives peuvent entraîner des frais à supporter par le client.

Les dossiers de voyages comprenant les derniers renseignements, bons d'échange, etc... seront remis aux clients environ une semaine avant la date de départ.

### ANNULATION

L'annulation d'une inscription entraîne (par personne) les frais suivants: Toute annulation après la confirmation de commande, entraînera à tout moment la perte totale du prix du billet d'avion mentionné dans la brochure, ou sur votre confirmation de commande. Les autres frais d'annulation concernant les autres prestations sont:

- Jusqu'à 45 jours avant la date de départ: 100,00 €
- Annulation entre 44 et 21 jours avant la date de départ : 20% du montant du voyage
- Annulation entre 20 à 10 jours avant la date du départ: 50 % du montant du voyage
- Annulation entre 9 à 5 jours avant la date du départ: 80 % du montant du voyage
- Annulation entre 4 jours et la date du départ: la totalité du voyage

Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement. Si un participant désire changer son vol de retour, il perd le bénéfice du billet de retour au tarif groupe, qui n'est, en aucun cas, remboursé.

Le prix du voyage ne peut être en aucun cas remboursé lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage ou encore si, par suite de non présentation des pièces nécessaires à la réalisation du voyage (passeport, visa, certificat de vaccination, etc...), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à une date indiquée.

### MODIFICATION

Toute modification de la commande initiale moins de 30 jours avant le départ sera considérée comme une annulation et entraînera les mêmes frais. Si la modification intervient plus de 30 jours avant le départ, les frais seront de 20,00 € par personne pour constitution d'un nouveau dossier.

### PRESTATIONS ET PRIX

Les prix indiqués dans notre brochure s'entendent par personne et sont libellés en euros.

Les prestations et services inclus dans nos forfaits sont indiqués sous chacun de nos tableaux de prix. Nos prix comprennent, entre autres, nos frais administratifs, les salaires de nos délégués, et les frais d'intervention de nos représentants à l'étranger. Aucun supplément ne sera perçu à titre de frais d'agence ou d'adhésion. Sauf indication contraire, nos prix ne comprennent pas: boissons, vin, pourboires et toutes dépenses

personnelles, excursions et spectacles facultatifs, la pratique des sports, assurances. Aucune contestation concernant nos prix ne pourra être acceptée après l'inscription à un voyage. Il appartient au client de faire les comparaisons et les calculs nécessaires, afin de déterminer la formule qui lui convient le mieux, en tenant compte du fait que nos prix comprennent toute une série de prestations que nous ne pouvons détailler.

### CHAMBRE/CABINE TRIPLE

Dans la plupart des hôtels et bateaux, la chambre/cabine triple correspond à une chambre/cabine double avec un lit pliant ou un lit d'appoint.

Cette formule, qui évite le règlement d'un supplément de chambre individuelle pour la 3ème personne, implique par conséquent d'éventuels inconvénients.

### ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

Dans certains hôtels les enfants de moins de 12 ans bénéficient d'une réduction à condition qu'ils partagent la chambre de leurs parents ou de 2 adultes.

### ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS

Pour les enfants de moins de 2 ans, l'organisateur facturera uniquement le prix du transport au tarif déterminé par les compagnies aériennes. Les parents devront régler sur place le coût du logement et de la nourriture de leur bébé.

### DUREE DU VOYAGE

L'indication de la durée du voyage Bruxelles/ Bruxelles ne veut pas dire que le nombre de jours mentionnés sera passé à destination. Cette indication signifie que l'organisation fournit des prestations échelonnées sur le dit nombre de jours, à partir de l'heure de convocation à l'aéroport le jour du départ jusqu'à l'heure d'atterrissage du vol international, le jour du retour.

Sauf mention particulière, il convient de considérer que le premier et le dernier jour de votre voyage seront consacrés au transport international et ne comporteront aucune prestation sur le lieu de séjour.

En cas de retard aérien, les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement ou dédommagement pour des repas ou hébergement manqué au départ ou à destination.

### DESCRIPTION

La description des itinéraires, des lieux de séjour ou des prestations sur place, est celle connue ou prévue au moment de la mise sous presse de notre brochure. Toute modification portée à notre connaissance vous sera signalée avant votre départ.

Cependant, aucun dédommagement ne peut être envisagé pour la non-jouissance d'une prestation qui n'aurait pu être fournie suite à des raisons techniques ou à des cas de force majeure. A la suite de modifications majeures qui diminuent

raient notablement l'intérêt ou l'agrément de votre séjour, nous vous laissons la possibilité de maintenir ou d'annuler votre voyage sans aucun frais, sans pour cela que cette annulation donne lieu à une demande de dédommagement pour préjudice subi.

### RESPONSABILITE

Pour l'exécution de nos programmes, nous faisons appel à différents prestataires de services tels que transporteurs, hôteliers, agences de voyages à l'étranger, etc... Agissant en tant qu'intermédiaires entre le client, d'une part, et les différents prestataires, d'autre part, nous ne saurions être tenus pour responsables en cas d'accidents, pertes, avaries, retards ou pour toute autre irrégularité qui pourrait survenir par la faute ou la négligence de l'un de ces prestataires qui conserveront, en tout état de cause, à l'égard de tout participant, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autre dispositions, une limitation des responsabilités. De même, nous ne pouvons être considérés comme responsables des modifications d'horaires ou d'itinéraires, de la suppression d'une partie du programme ou de l'annulation d'un départ, provoqués par des événements extérieurs, tels que grèves, incidents techniques, intempéries. Dans le cas où suite à des perturbations dues à l'acheminement, le séjour se trouverait raccourci ou prolongé, Transorient s'engage à assurer les frais complémentaires ainsi occasionnés selon le plan des prestations hôtelières choisies pour le voyage ou le séjour. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité pour préjudice subi, dû à un départ ou à une arrivée différée. Nous pouvons être amenés à annuler un départ par suite de l'insuffisance du nombre de participants, indisponibilité des prestations prévues dans le pays de destination ou pour cause de réquisitions, surcharge de réservation.

Nous pouvons être amenés également à substituer un moyen de transport à un autre ou un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent de celui programmé ou annuler certaines excursions et visites quand les circonstances nous y contraignent. En aucun cas, ces modifications ne donneront lieu à une indemnité.

Nous ne pouvons être tenus pour responsables et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité en cas de changement d'horaires ou d'itinéraires intervenant même postérieurement à la délivrance des bons de services.

### HOMOLOGATIONS

Nos programmes sont valables du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 31 octobre 2011. Nos voyages sont réalisés en coopération avec Egyptair - Lufthansa - Swiss Airline et autres compagnies régulières lata.

Lic. A 1678

Imprimé en Belgique, Lowyck & Pluspoint, Oostende.

# Conditions générales

## de la Commission de Litiges Voyages

### Article 1. Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux contrats d'organisation et d'intermédiaire de voyage, tels que définis par la loi du 16 février 1994 régissant le Contrat d'organisation et d'intermédiaire de voyages.

### Article 2. Promotion

§1. Les informations contenues dans la brochure de voyages engagent l'organisateur ou l'intermédiaire de voyages, qui a édité ladite brochure à moins que:

a) les modifications de ces informations n'aient été clairement communiquées au voyageur, par écrit et avant la conclusion du contrat;

b) les modifications n'interviennent qu'ultérieurement, à la suite d'un accord écrit entre les parties au contrat.

§2. L'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages peut supprimer à durée déterminée ou indéterminée, tout ou partie de sa promotion de voyages.

### Article 3. Information à charge de l'organisateur et/ou de l'intermédiaire de voyages

L'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages et/ou l'intermédiaire de voyages sont tenus:

1° avant la conclusion du contrat d'organisation ou d'intermédiaire de voyages de communiquer aux voyageurs par écrit:

a) les informations d'ordre général concernant les passeports et visas ainsi que les formalités sanitaires nécessaires pour le voyage et le séjour, pour permettre au voyageur de rassembler les documents nécessaires. Les voyageurs non belges ont intérêt à s'informer des formalités administratives à accomplir auprès de l'(des) ambassade(s) ou consulat(s) concerné(s).

b) les informations relatives à la souscription et au contenu d'une assurance et/ou assistance;

c) les conditions générales et particulières applicables aux contrats.

2° au plus tard 7 jours calendriers avant la date du départ, de fournir par écrit aux voyageurs les informations suivantes:

a) les horaires, les lieux des escales et correspondances ainsi que, si c'est possible, l'indication de la place à occuper par le voyageur;

b) le nom, l'adresse le numéro de téléphone et de fax, et/ou l'adresse e-mail, soit de la représentation locale de l'organisateur et/ou de l'intermédiaire de voyages, soit des organismes locaux susceptibles d'aider le voyageur en cas de problème, soit directement de l'intermédiaire ou l'organisateur de voyages.

c) pour les voyages et séjours de mineurs d'âge à l'étranger, les informations permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou avec le responsable sur place de son séjour.

Le délai de 7 jours calendriers visé à l'alinéa précédent n'est pas applicable en cas de contrat conclu tardivement.

### Article 4. Information de la part du voyageur

Le voyageur doit fournir à l'organisateur et/ou à l'intermédiaire de voyages tous les renseignements utiles qui lui sont demandés expressément ou qui pourraient influencer raisonnablement le bon déroulement du voyage.

Si le voyageur fournit des renseignements erronés entraînant des coûts supplémentaires pour l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

### Article 5. Formation du contrat

§1. Lors de la réservation du voyage, l'organisateur ou l'intermédiaire de voyages est tenu de délivrer au voyageur un bon de commande conformément à la loi.

§2. Le contrat d'organisation de voyages prend cours au moment où le voyageur reçoit la confirmation écrite de la réservation délivrée par l'organisateur de voyages, par l'entremise ou non de l'intermédiaire de voyages qui dans ce cas, agit au nom de l'organisateur de voyages.

Si le contenu du bon de commande diffère de celui de la confirmation du voyage ou si la confirmation n'a pas lieu au plus tard dans les 21 jours de la signature du bon de commande, le voyageur peut supposer que le voyage n'a pas été réservé et a droit au remboursement immédiat de tous les montants déjà payés.

### Article 6. Le prix

§1. Le prix convenu dans le contrat n'est pas révisible, sauf si le contrat en prévoit expressément la possibilité ainsi que la méthode de calcul précise, et pour autant que la révision soit consécutive à une variation:

a) des taux de change appliqués au voyage et/ou  
b) du coût des transports, y compris le coût du carburant et/ou  
c) des redevances et taxes afférentes à certains services.

Il faut dans ces cas, que les variations visées donnent également lieu à une réduction du prix.

§2. Le prix fixé dans le contrat ne peut en aucun cas être majoré au cours des 20 jours civils précédant le jour du départ.

§3. Si la majoration excède 10% du prix global, le voyageur peut résilier le contrat sans indemnité. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement immédiat de toutes les sommes qu'il a payées à l'organisateur de voyages.

### Article 7. Paiement du prix

§1. Sauf convention expresse contraire, le voyageur paye à titre d'acompte, à la signature du bon de commande, une fraction du prix global ou total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage.

§2. Dans le cas où le voyageur resterait en défaut de payer l'acompte ou le prix du voyage qui lui est dûment réclamé, après

avoir été mis en demeure de manière légale, l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages auront le droit de résilier de plein droit le contrat qui le(s) lie à celui-ci et de mettre les frais à charge du voyageur.

§3. Sauf convention contraire sur le bon de commande, le voyageur paye le solde du prix au plus tard un mois avant le départ, à condition qu'il ait préalablement reçu ou qu'il reçoive simultanément, la confirmation écrite du voyage et/ou les documents de voyage.

### Article 8. Cessibilité de la réservation

§1. Le voyageur peut, avant le début du voyage, céder son voyage à un tiers qui devra remplir toutes les conditions du contrat d'organisation de voyages. Le cédant doit informer l'organisateur de voyages et, le cas échéant, l'intermédiaire de voyages, de cette cession, suffisamment longtemps avant le départ.

§2. Le voyageur qui cède son voyage et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du prix total du voyage et des frais de la cession.

### Article 9. Modifications par le voyageur

L'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant de modifications demandées par celui-ci.

### Article 10. Modification avant le départ par l'organisateur de voyages

§1. Si, avant le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, l'organisateur de voyages doit en avertir le voyageur le plus rapidement possible, et en tous cas avant le départ, et l'informer de la possibilité de résilier le contrat sans pénalité, sauf si le voyageur accepte la modification proposée par l'organisateur de voyages.

§2. Le voyageur doit informer l'intermédiaire ou l'organisateur de voyages de sa décision dans les meilleurs délais et en tout cas avant le départ.

§3. Si le voyageur accepte la modification, il y a lieu d'établir un nouveau contrat ou un avenant au contrat dans lequel figurent les modifications apportées et leur incidence sur le prix.

§4. Si le voyageur n'accepte pas la modification, il peut demander l'application de l'article 11.

### Article 11. Résiliation avant le départ par l'organisateur de voyages

§1. Si l'organisateur de voyages résilie le contrat avant le début du voyage en raison de circonstances non imputables au voyageur, celui-ci a le choix entre:

a) soit l'acceptation d'une autre offre de voyage de qualité équivalente ou supérieure, sans avoir à payer de supplément; si le voyage offert en substitution est de qualité inférieure, l'organisateur de voyages doit rembourser au voyageur la différence de prix dans les meilleurs délais;

b) soit le remboursement, dans les meilleurs délais, de toutes les sommes versées par lui en vertu du contrat;

§2. Le voyageur peut également, le cas échéant, exiger une indemnisation pour la non-exécution du contrat, sauf:

a) si l'organisateur de voyages annule le voyage parce que le nombre minimum de voyageurs prévus dans le contrat est nécessaire à l'exécution de celui-ci n'a pas été atteint et si le voyageur en a été informé par écrit dans le délai qui y était prévu au moins 15 jours civils avant la date de départ;

b) si l'annulation est la conséquence d'un cas de force majeure, en ce non compris les surréservations. Par cas de force majeure, il faut entendre des circonstances anormales et imprévisibles, indépendantes de la volonté de celui qui les invoque et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées malgré toute la diligence déployée.

### Article 12. Non-exécution partielle ou totale du voyage

§1. S'il apparaît au cours du voyage qu'une part importante des services faisant l'objet du contrat ne pourra être exécutée, l'organisateur de voyages prend toutes les mesures nécessaires pour offrir au voyageur des substituts appropriés et gratuits en vue de la poursuite du voyage.

§2. En cas de différence entre les services prévus et les services réellement prestés, il dédommage le voyageur à concurrence de cette différence.

§3. Lorsque de tels arrangements sont impossibles ou que le voyageur n'accepte pas ces substituts pour des raisons valables, l'organisateur de voyages doit lui fournir un moyen de transport équivalent qui le ramène au lieu de départ et est tenu, le cas échéant, de dédommager le voyageur.

### Article 13. Résiliation par le voyageur

Le voyageur peut, à tout moment, résilier tout ou partie du contrat. Si le voyageur résilie le contrat pour une raison qui lui est imputable, il dédommagera l'organisateur de voyages et l'intermédiaire de voyages pour le préjudice subi à la suite de la résiliation. Le dédommagement peut être fixé forfaitairement dans les conditions particulières ou dans le programme mais il ne peut s'élever qu'à une fois le prix du voyage au maximum.

### Article 14. Responsabilité de l'organisateur de voyages

§1. L'organisateur de voyages est responsable de la bonne exécution du contrat conformément aux attentes que le voyageur peut raisonnablement avoir sur la base des dispositions du contrat d'organisation de voyages et des obligations découlant de celui-ci, indépendamment du fait que ces obligations doivent être remplies par lui-même ou d'autres prestataires de services,

et ce sans préjudice du droit de l'organisateur de voyages de poursuivre les autres prestataires de service en responsabilité.

§2. L'organisateur de voyages est responsable des actes et négligences de ses préposés et représentants, agissant dans l'exercice de leurs fonctions, autant que de ses propres actes et négligences.

§3. Si une convention internationale s'applique à une prestation faisant l'objet du contrat d'organisation de voyage, la responsabilité de l'organisateur de voyage est exclue ou limitée conformément à cette convention;

§4. Pour autant que l'organisateur de voyages n'exécute pas lui-même les prestations de services prévues dans le contrat, sa responsabilité cumulée pour dommages matériels et la perte de la jouissance du voyage est limitée à concurrence de deux fois le prix du voyage.

§5. Pour le surplus, les articles 18 et 19 de la loi du 16 février 1994 sont d'application.

### Article 15. Responsabilité du voyageur

Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages, à leurs préposés ou leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles. La faute est appréciée par référence au comportement normal d'un voyageur.

### Article 16. Procédure de plainte

#### 1. Avant le départ

Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire au plus vite par lettre recommandée ou contre accusé de réception, auprès de l'intermédiaire ou l'organisateur de voyages.

#### 2. Pendant le voyage

Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat doivent être introduites au plus vite sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.

A cet effet, le voyageur s'adressera - dans l'ordre suivant - à un représentant de l'organisateur de voyages ou à un représentant de l'intermédiaire de voyages, ou directement à l'intermédiaire de voyages, ou finalement, directement à l'organisateur de voyages.

#### 3. Après le voyage

Les plaintes qui l'est impossible d'introduire sur place ou qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante doivent être introduites au plus tard un mois après la fin du voyage auprès de l'intermédiaire et/ou auprès de l'organisateur de voyages, soit par lettre recommandée, soit contre accusé de réception.

### Article 17. Procédure de conciliation

§1. En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre elles.

§2. Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi dans un délai de 1 à 3 mois, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de la cellule conciliation de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

§3. Le secrétariat procurera aux parties une brochure d'information, un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ». Dès que les parties concernées ont rempli et ont signé cet accord (en commun ou séparément), et dès que chaque partie a payé un montant de 50 euros, la procédure de conciliation sera entamée.

§4. Conformément à la procédure simple décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

§5. L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Secrétariat de la « Cellule conciliation » :

Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles  
e-mail : conciliation.clv@skynet.be

### Article 18. Arbitrage ou Tribunal

1. Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante a en principe le choix entre une procédure devant le tribunal ordinaire ou une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages.

2. Pour des montants revendiqués à partir de 1250 euros, chaque partie défenderesse dispose d'un délai de 10 jours civils pour refuser, par lettre recommandée, une procédure d'arbitrage sollicitée par la partie plaignante, le litige pourra alors être traité par le tribunal ordinaire. En dessous de 1250 euros, seul le voyageur aura la possibilité de refuser la procédure d'arbitrage.

3. Cette procédure d'arbitrage est régie par un règlement des litiges, et ne peut être entamée que si un règlement à l'amiable n'a pu être trouvé dans une période de 4 mois à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

4. Le collège arbitral, composé paritairement rend, conformément au règlement des litiges, une sentence contraignante et définitive. Aucun appel n'est possible.

Secrétariat du collège arbitral, et secrétariat général de la Commission de Litiges Voyages :  
Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles  
e-mail : clv.gr@skynet.be